







La commission «Culture-Loisirs» vous propose un atelier de découverte et de transformation de plantes médicinales le samedi 12 mars 2022 après-midi, de 13 h 30 à 16 h 30, à l'unité d'accueil de Port Haliguen n° 2 – 2, rue de Courlis.

L'objectif de cet atelier est de présenter quelques plantes et certaines modes de transformation afin que chacun(e) soit autonome sur la fabrication et l'utilisation de «petits remèdes» de base. Elle est animée par Maëlle Guéhennec, «Roses & Osmie».

À l'issue de cette animation, chaque personne repartira avec un baume et une documentation sur ce sujet.

L'atelier est prévu pour 10 personnes maximum, de 13 h 30 à 16 h 30. Le RDV est fixé, **un quart d'heure avant le début de l'animation**, à l'unité d'accueil de Port Haliguen n°2 – 2, rue des Courlis. Chacun des participant.e.s s'y rendra par ses propres moyens. Pensez au co-voiturage.

Le tarif unique est de 17,50 €/adhérent.e. Il tient compte de la participation ASCE.

<u>Trés important</u> : apportez un gobelet, masque et éventuellement gel hydroalcoolique.

Je vous souhaite une agréable activité printanière.

<u>ATTENTION</u>: L'activité peut-être annulée ou reportée selon les mesures sanitaires gouvernementales ou autres événements indépendants de notre volonté.

Pour de plus amples informations, contacter : Thérèse Fraval - therese.fraval@gmail.com - 06 78 24 53 91 -

Bulletin d'inscription – Découverte et transformation de plantes médicinales samedi 12 mars 2022 après-midi - de 13 h 30 à 16 h 30 date limite d'inscription : mardi 1^{er} mars 2022
accompagné du règlement, à l'ordre de l'ASCE 56 et à retourner à :
DDTM/ASCE 56 – Valérie Renaudineau - 1, allée du Général Le Troadec - BP 520 - 56019 Vannes cedex

Nom – Prénom de l'adhérent.e :	
Service /Unité ou Retraité.e :	
Courriel personnel (obligatoire) :	
N° téléphone portable (obligatoire) :	N° carte ASCE : 056/
Ayant-droit.s (conjoint.e et/ou enfant.s inscrit.e.s sur votre	carte ASCE):
Nom – Prénom :	
TARIF unique : 17,50 € x personnes =	€ (possibilité de régler par chèques vacances)